

Premier's Action Committee
on Family Violence Prevention



Comité d'action du premier ministre
sur la prévention de la violence familiale

Stratégie de lutte contre la violence familiale à l'Île-du-Prince-Édouard

**Comité d'action du premier ministre pour la prévention
de la violence familiale de l'Île-du-Prince-Édouard
Décembre 2015**

TABLE DES MATIÈRES

STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE FAMILIALE À L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

INTRODUCTION	1
Énoncé relatif à la violence familiale	1
Rôle du Comité	1
HISTORIQUE	2
S'inspirer des stratégies du passé	2
Rôle de la présidente	3
Importance de cette stratégie	4
VISION ET PRINCIPES	5
Énoncé de vision	5
Principes directeurs	5
Qu'entendons-nous par prévention?	5
Modèle écologique de prévention	6
CADRE D'ACTION POUR PRÉVENIR LA VIOLENCE FAMILIALE	7
SENSIBILISATION, ÉDUCATION ET ENGAGEMENT DE LA POPULATION	8
COORDINATION ET FORMATION	9
INTERVENTIONS ET PRESTATION DES SERVICES	10
POLITIQUES, PROTOCOLES ET LÉGISLATION	12
RECHERCHE ET ÉVALUATION	13
MISE EN OEUVRE	14
Application du cadre d'action	14
Conclusion	14

INTRODUCTION

Énoncé relatif à la violence familiale du
Comité d'action du premier ministre

Le Comité d'action du premier ministre pour la
prévention de la violence familiale (CAP) souscrit à
l'énoncé suivant relatif à la violence familiale :

La violence familiale touche, ou touchera, tous les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard. Elle est liée à l'abus de pouvoir et de contrôle ainsi qu'à l'injustice fondée sur le sexe, la race, l'âge, la classe sociale, l'orientation sexuelle et les capacités physiques et mentales. L'histoire personnelle, les antécédents familiaux et les circonstances actuelles jouent un rôle dans la violence familiale.

La violence familiale peut être désignée de bien des façons : maltraitance des enfants, abus envers les enfants, inceste, exposition des enfants à la violence familiale, violence entre conjoints, violence conjugale, violence envers les femmes, violence fraternelle, violence envers les parents, violence envers les aînés, etc.

La violence familiale peut toucher n'importe qui, quels que soient les caractéristiques démographiques, l'origine culturelle, la nationalité, la race, la situation socio-économique, le niveau de scolarité, le sexe, l'âge et les capacités physiques ou mentales.

La violence familiale peut prendre de nombreuses formes : harcèlement, violence verbale, menaces, violence économique, violence psychologique, violence spirituelle, négligence, dommages matériels, violence envers les animaux, violence physique, violence sexuelle et homicide.

La violence familiale peut se produire entre : partenaires ou anciens partenaires (mariés, vivant en union libre ou se fréquentant; de même sexe ou de sexe opposé); un tuteur

légal ou un parent et un enfant; parents de naissance ou d'adoption ou par alliance; une aide familiale résidente et la personne prise en charge.

La violence familiale fait mal, physiquement et psychologiquement. Elle brime la liberté et les droits de la victime. Elle compromet le sain développement des enfants.

La violence familiale est un problème qui concerne la santé publique, la justice criminelle et les droits de la personne. Pour lutter contre la violence familiale, tous les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard doivent unir leurs efforts et partager leurs ressources.

Rôle du Comité d'action du premier
ministre pour la prévention de la
violence familiale

Le Comité d'action du premier ministre pour la
prévention de la violence familiale a été créé par
le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard en
décembre 1995. Il a pour mandat :

- de coordonner la mise en œuvre d'une stratégie provinciale de prévention de la violence familiale;
- d'assurer le maintien de l'intégrité de la participation communautaire;
- d'assurer la mise en place d'un mécanisme d'évaluation;
- d'élaborer un plan de travail;
- de promouvoir l'importance de l'attribution de ressources nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie;
- de lancer des initiatives visant à maintenir l'intérêt de la population de la province envers la prévention de la violence familiale.

HISTORIQUE

S'inspirer des stratégies du passé

Le but de la présente stratégie est d'élaborer un cadre d'action pour les cinq prochaines années. La stratégie est fondée sur les consultations effectuées dans le passé auprès de nombreux Insulaires et sur la poursuite du travail accompli par le Comité d'action du premier ministre pour la prévention de la violence familiale et ses membres. Elle s'inspire de deux stratégies antérieures.

Au début des années 1990, le gouvernement a adopté une position en matière de prévention de la violence familiale qui constituait un engagement formel envers la lutte contre la violence familiale. Le travail de l'experte-conseil en matière de violence familiale, effectué en collaboration avec



L'hon. Marion Reid

d'autres personnes, a jeté les bases qui ont servi à établir le Comité d'action du premier ministre plusieurs années plus tard.

La première stratégie quinquennale de prévention de la violence familiale a été approuvée et diffusée en 1995. Pour la mettre en œuvre, le premier ministre

a créé le Comité d'action du premier ministre pour la prévention de la violence familiale, un comité de travail composé de représentants de la communauté et du gouvernement, et présidé par l'hon. Marion Reid. Le travail du Comité était soutenu par le bureau de lutte contre la violence familiale ainsi que par des contributions en nature et monétaires provenant de particuliers, d'entreprises, d'organismes communautaires et de diverses instances gouvernementales.

Une stratégie proposée en 2002 impliquait des enjeux et des actions semblables. Elle faisait suite à des consultations publiques visant à confirmer le travail du Comité d'action du premier ministre

pour la prévention de la violence familiale. Les consultations ont révélé une compréhension et une conscience accrues de la question de la violence familiale de la part de la population ainsi qu'un engagement soutenu à l'égard de la lutte contre la violence familiale.



Dr Philip Smith

La stratégie de 2002 a été examinée et reconduite en 2009, ce qui renouvelait pour encore cinq ans le mandat du CAP, présidé par Dr Philip Smith. À ce moment-là également, la fonction d'experte-conseil en matière de violence familiale a été modifiée et le

poste de coordonnatrice en matière de prévention de la violence familiale et de développement communautaire a été créé. Au cours du mandat de 2009 à 2014 du Comité d'action du premier ministre, cinq domaines d'action prioritaires ont été cernés et les sous-comités suivants ont été créés :

- éducation et soutien des parents,
- marketing social,
- arrimage des questions et des systèmes de justice civile et pénale,
- adoption d'un programme d'examen des victimes d'agression sexuelle par du personnel infirmier,
- engagement et éducation des jeunes.



Ann Sherman

En 2014, le nouveau mandat de cinq ans du CAP s'est amorcé, sous la présidence d'Ann Sherman. La liste des membres du CAP continue d'inclure des représentants du gouvernement, de la communauté et de la police.

En juin 2015, tous les membres du CAP se sont réunis dans le cadre d'une journée de planification stratégique collaborative animée. Ensemble, les membres du CAP ont discuté des enjeux, des buts et des stratégies abordés dans la *Stratégie de lutte contre la violence familiale à l'Île-du-Prince-Édouard*.

Cette stratégie, la troisième dans l'histoire du CAP, vise à poursuivre les actions qui ont porté des fruits, à proposer de nouvelles initiatives et à combler les lacunes. Elle met davantage l'accent sur l'engagement de la population, sur la diversité et l'inclusion, sur la recherche et sur l'évaluation. Elle prévoit des actions relatives aux besoins cernés tels que les relations saines, les services aux victimes et aux agresseurs, l'invitation de communautés variées à assumer le leadership en matière de prévention de la violence familiale ainsi que les interventions en matière de violence sexuelle. Certains d'entre eux ont été constants au fil des ans et des documents stratégiques du CAP; d'autres sont nouveaux et constituent des secteurs d'intervention émergents. Le Comité d'action du premier ministre pour la prévention de la violence familiale utilise ces orientations stratégiques comme base pour coordonner les interventions en matière de violence familiale.

La détermination à collaborer ainsi que les efforts collectifs déployés par de nombreuses personnes ont permis une prise de conscience accrue des impacts de la violence familiale et de la façon d'améliorer les interventions. Ce travail a incité divers secteurs, notamment l'entreprise privée, les municipalités et les organismes de services, à faire preuve de leadership.

Les buts et les stratégies énoncés dans le présent document ne visent pas à prescrire des actions ou des priorités; le but est plutôt d'encourager et de couvrir un vaste éventail d'activités, de projets, de programmes et de services afin de prévenir la violence familiale.

Rôle de la présidente

La présidente du Comité d'action du premier ministre pour la prévention de la violence familiale est nommée par le gouvernement, sur la recommandation du premier ministre. La présidente est la représentante officielle du CAP dans plusieurs secteurs de responsabilité qui concernent l'organisme, la communauté et le gouvernement.

La présidente du CAP est chargée de diriger les réunions et le processus décisionnel au cours de celles-ci. La présidente agit comme porte-parole officiel du CAP auprès des médias, durant les événements publics, et pour les discours et les présentations. En outre, la présidente agit comme porte-parole du CAP auprès du premier ministre et du gouvernement. En tant que représentante désignée du CAP, la présidente a la tâche particulière d'entretenir des liens solides et une bonne communication entre le premier ministre et le Comité d'action.

Au nom du Comité, la présidente travaille avec la coordonnatrice en matière de prévention de la violence familiale et de développement communautaire en vue de s'assurer que le CAP est cohérent avec les orientations données par ses membres et qu'il respecte son mandat.

Importance de cette stratégie pour l'Île-du-Prince-Édouard

Cette stratégie est importante pour les gens de l'Île-du-Prince-Édouard pour plusieurs raisons. En premier lieu, il s'agit du principal outil de collaboration entre le gouvernement et la communauté pour la prévention de la violence familiale. Le CAP favorise l'élaboration et la mise en œuvre d'activités de prévention à différents niveaux, dans le but de prévenir la violence familiale à long terme.

La présente stratégie ouvre la voie à la prévention de la violence familiale parce qu'elle met en relief l'importance des efforts de prévention. En tant que société, il importe de valoriser le travail de prévention. La société a tendance à mettre l'accent sur la réaction et sur les interventions après les gestes de violence, plutôt que sur les causes profondes. L'efficacité des efforts de prévention peut être difficile à évaluer, et la société a tendance à réagir, par exemple en procédant à des arrestations et en imposant de longues peines, plutôt qu'à prévenir, parce que ces réactions sont beaucoup plus concrètes et visibles. Toutefois, empêcher à la base que la violence se produise est extrêmement important. C'est essentiel si nous voulons que le travail se poursuive.

Cette stratégie est un outil à partir duquel les politiques, programmes et mesures de prévention de la violence familiale peuvent être créés, mis en œuvre et maintenus. Cette stratégie offre un cadre sur lequel les membres du Comité d'action du premier peuvent s'appuyer pour promouvoir des environnements sains où les habitants, les familles et les communautés de l'Île-du-Prince-Édouard peuvent vivre en toute sécurité.

VISION ET PRINCIPES

L'énoncé de vision représente l'idéal à long terme et il est donc une image de succès. La vision a pour but de mettre les gens au défi et de les inspirer à travailler ensemble dans la même voie. Les principes complètent la vision, établissent les paramètres d'action et servent de critères pour évaluer l'action future nécessaire à la réalisation de la vision définie.

Énoncé de vision

Une société où tous les individus sont en sécurité, respectés et appréciés; où toute forme de violence est inacceptable et où les enfants, les femmes et les hommes ont des occasions de se réaliser pleinement et de contribuer au bien-être général de toutes les familles et communautés.

Principes directeurs

- Toute forme de violence dans les relations est inacceptable.
- Toutes les personnes et les familles sont appréciées.
- Chaque personne a droit à un environnement sûr et sécuritaire, au bien-être personnel, à la dignité et au respect.
- Chaque personne, y compris les victimes, les survivants, les témoins et les agresseurs, ont droit à des services accessibles et appropriés de qualité, et à de l'information qui est cohérente et respectueuse.
- Toutes les personnes sont égales peu importe leur race, religion, croyance, couleur, âge, sexe, identité ou expression sexuelle, état matrimonial, orientation sexuelle, déficience physique ou mentale, origine ethnique ou nationale.

- La prévention et l'intervention en matière de violence familiale est une responsabilité partagée.
- L'apport des survivants est important pour la conception et la prestation des services.

Qu'entendons-nous par prévention?

La violence familiale touche, ou touchera, tous les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard. La prévention de la violence familiale est l'affaire de tous. Le Comité d'action du premier ministre pour la prévention de la violence familiale reconnaît que prévenir la violence implique tous les niveaux de la société – c'est-à-dire aussi bien les personnes touchées que la population dans son ensemble. Le CAP s'appuie sur un modèle qui reconnaît que la trame des relations est complexe – qu'il existe une « écologie » humaine. Les experts en matière de prévention parlent du « modèle écologique de prévention ».

Un certain nombre de facteurs influencent la façon dont les gens se comportent. Il ne suffit pas de lutter contre la violence perpétrée par quelqu'un si sa famille, ses amis et ses partenaires continuent de faire preuve de violence, si sa communauté continue de tolérer la violence ou si la société crée un climat où la violence est normale. La violence s'exerce dans un contexte où les personnes, les relations, les communautés et la société jouent un rôle.

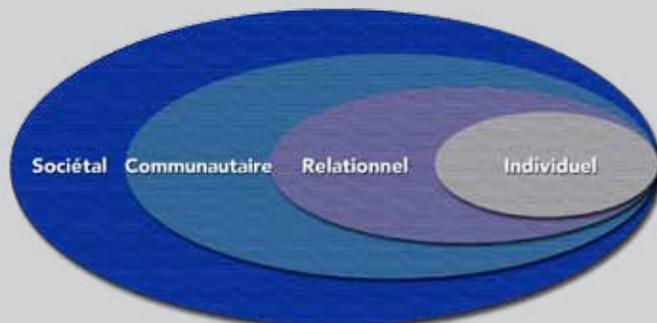
Pour prévenir la violence, il faut adopter des objectifs, des stratégies et des actions à tous ces niveaux, et comprendre que ces niveaux sont interreliés et se chevauchent.

Le CAP favorise l'élaboration et la mise en œuvre d'activités de prévention à tous les niveaux du processus de prévention, avec pour objectif à long terme d'empêcher la violence familiale et d'obliger les responsables à rendre compte de leurs gestes.

Modèle écologique de prévention

Le modèle écologique de prévention de la violence met en évidence quatre niveaux sociaux qui influencent le comportement :

- Niveau individuel – facteurs biologiques et personnels. Ceux-ci peuvent accroître la possibilité de devenir une victime ou un agresseur.
- Niveau relationnel – amis, partenaires et membres de la famille d'une personne. Ils peuvent influencer le comportement d'une personne.
- Niveau communautaire – lieux où se produisent les interactions sociales, y compris l'école, le milieu de travail et le voisinage. Les caractéristiques de ces lieux peuvent être associées au risque de devenir une victime ou un agresseur.
- Niveau sociétal – facteurs sociaux généraux qui aident à établir un climat qui encourage ou interdit la violence. Ces facteurs comprennent les croyances sociales et culturelles ainsi que les politiques sanitaires, économiques, éducatives et sociales.



Impliquer différents niveaux interdépendants de la société nécessite tout un éventail de stratégies et d'actions. Les activités de prévention doivent correspondre aux différents niveaux. Elles peuvent cibler ou inclure tout le monde, un groupe donné qui est exposé à des risques particuliers ou les personnes les plus concernées. La prévention peut prendre la forme :

- d'interventions **universelles** visant la population en général, dans le but d'essayer de stopper la violence avant qu'elle se produise;
- d'interventions **choisies** visant des gens qui risquent d'être exposés à la violence tels que les personnes ayant un problème de gestion de la colère ou de toxicomanie, dans le but d'empêcher que la violence se produise.
- d'interventions **indiquées** visant les gens qui ont déjà été exposés à la violence, dans le but de réduire le traumatisme et les effets à long terme, et de briser le cycle de la violence.

La recherche à l'échelle mondiale montre que les stratégies de prévention de la violence les plus efficaces comprennent au moins quelques activités à chacun des niveaux de prévention. La prévention peut aussi mettre l'accent sur :

- l'**augmentation des facteurs protecteurs** – développer des caractéristiques dans la population qui augmentent la résilience et la résistance au risque, et aident à diminuer la probabilité de violence.
- l'**atténuation des facteurs de risque** – diminuer les caractéristiques dans la population qui augmentent la probabilité qu'une personne soit exposée à la violence.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le modèle écologique et sur les niveaux de prévention, consultez l'Organisation mondiale de la santé : <http://www.who.int/topics/violence/fr/>.

CADRE D'ACTION POUR PRÉVENIR LA VIOLENCE FAMILIALE

**Comité d'action du premier ministre pour la prévention
de la violence familiale de l'Île-du-Prince-Édouard
Décembre 2015**

SENSIBILISATION, ÉDUCATION ET ENGAGEMENT DE LA POPULATION

Au cours des 20 dernières années, depuis la création du Comité d'action du premier ministre pour la prévention de la violence familiale, la majeure partie du travail de prévention et de lutte contre la violence familiale a porté sur la *sensibilisation* de la population. La sensibilisation peut inciter un plus grand nombre de personnes à demander de l'aide pour elles-mêmes, pour leurs familles, pour leurs amis et pour leurs voisins. Toutefois, la population a toujours de plus en plus besoin d'*éducation* pour faire changer les comportements, pour intervenir en cas de violence familiale et pour diminuer la violence familiale. L'éducation du public devrait aborder les

tendances historiques en matière de violence ainsi que les nouvelles tendances et les enjeux émergents. L'éducation devrait encourager les victimes et les agresseurs ainsi que leurs familles, leurs amis et leurs voisins à aller chercher de l'aide. Du fait que la violence familiale touche l'ensemble de la société et que la prévention de la violence familiale est l'affaire de tous, il est important de ne pas se limiter à la sensibilisation et à l'éducation, et de solliciter l'*engagement* de membres du public provenant de tous les milieux. Beaucoup de particuliers et de groupes souhaitent s'impliquer dans la prévention de la violence.

Buts

- Prise de conscience et sensibilité par rapport à l'étendue, à l'impact et à la nature de la violence familiale dans l'ensemble de la province
- Amélioration de l'accès à l'information sur la violence familiale
- Engagement des communautés et de groupes particuliers (hommes et garçons, transgenres, jeunes, aînés, Autochtones, personnes handicapées, nouveaux arrivants au Canada, etc.) dans le travail de prévention de la violence familiale

Stratégies

1. Coordonner des activités de sensibilisation à l'échelle provinciale pour la Semaine de la prévention de la violence familiale (thèmes, communications, etc.).
2. Promouvoir la sensibilisation, l'éducation et l'engagement en matière de prévention de la violence familiale, par l'entremise des voisins, des amis et des ressources familiales.
3. Travailler avec des organismes gouvernementaux et des groupes communautaires afin d'intégrer l'information sur les relations saines, la violence et la résolution des conflits dans les possibilités d'apprentissage existantes.
4. Coordonner l'élaboration et la distribution d'information sur la violence familiale.
5. Profiter des occasions d'établir un lien entre les messages clés du CAP et les événements et initiatives d'ordre local, régional et national.
6. Encourager l'offre du matériel essentiel pour la sensibilisation et l'engagement dans les deux langues officielles et dans d'autres langues lorsque c'est possible.
7. Appuyer l'élaboration de projets, de campagnes ou de ressources qui favorisent la sensibilisation, l'éducation et l'engagement des hommes et des garçons, et qui les incitent à se faire les champions de la lutte contre la violence familiale.
8. Appuyer et encourager l'établissement d'un leadership local dans les organisations, les secteurs et les institutions (municipalités, groupes confessionnels, entreprises, organismes sans but lucratif, établissements d'enseignement, etc.), en vue de favoriser une approche holistique en matière de prévention de la violence familiale qui tienne compte des effets sur le plan social, économique et sanitaire, et du point de vue du bien-être.
9. Identifier les groupes qui sont vulnérables, sous-représentés ou moins visibles dans les activités du CAP et travailler avec eux en vue de répondre à leurs besoins en matière de sensibilisation, d'éducation, et d'engagement.

COORDINATION ET FORMATION

Le Comité d'action du premier ministre pour la prévention de la violence familiale assure la *coordination* entre ses membres qui représentent le gouvernement, la communauté et la police. Cette coordination est importante parce qu'une intervention efficace dans les situations de violence familiale nécessite des contributions individuelles et collectives afin de créer des relations et des communautés exemptes de violence. La plus grande partie du succès remporté à ce jour dans la lutte contre la violence familiale est attribuable à des partenariats créatifs entre les organisations. Ces partenariats reposent sur les témoignages et l'information provenant de survivants et de fournisseurs de services, et sur

un engagement mutuel envers l'amélioration de la coordination des programmes et services. Ces efforts concertés ont permis de réaliser des progrès considérables et peuvent s'étendre.

La *formation* concerne les occasions offertes à la population et aux fournisseurs de services de se familiariser avec des approches pratiques qui aident à prévenir la violence familiale, à intervenir et à la réduire.

Les buts et les stratégies ci-dessous visent à faciliter la coordination des réseaux de prévention de la violence familiale et à favoriser les occasions de formation pour les personnes qui assurent les services.

Buts

- Coordination efficace entre la communauté, le gouvernement et la police en vue de mettre un terme à la violence familiale
- Formation offerte de façon continue et amélioration de la compréhension des intervenants en violence familiale

Stratégies

10. Favoriser une coordination efficace entre les partenaires de la communauté, du gouvernement et de la police dans tous les domaines liés à la prévention de la violence familiale et à l'intervention.
11. Favoriser l'intégration de la formation sur la prévention et la lutte contre la violence familiale dans les stratégies provinciales sur la sécurité communautaire et/ou sur les déterminants sociaux de la santé.
12. Favoriser l'éducation et la formation professionnelle des intervenants de première ligne en matière de violence familiale.
13. S'assurer que la formation renseigne sur les besoins des enfants et sur l'impact de la violence familiale sur ceux-ci.
14. Favoriser des environnements de travail qui offrent du soutien aux intervenants en violence familiale.
15. Favoriser du matériel et des occasions de formation concernant la prévention et la lutte contre la violence familiale pour les milieux de travail dans tous les secteurs.
16. Promouvoir la recommandation de la Commission de vérité et réconciliation (n° 57) relative à formation professionnelle et au perfectionnement des fonctionnaires à l'égard de l'histoire des peuples autochtones, y compris en ce qui a trait à l'histoire et aux séquelles des pensionnats, et l'intégration d'une formation axée sur les compétences pour ce qui est de l'aptitude interculturelle, du règlement de différends, des droits de la personne et de la lutte contre le racisme.

INTERVENTIONS ET PRESTATION DES SERVICES

Un réseau de fournisseurs assure les services nécessaires à la prévention de la violence familiale. Beaucoup d'éléments de ce réseau fournissent des services depuis de nombreuses années et fonctionnent bien. Toutefois, les consultations effectuées dans le passé et le travail courant révèlent toujours un manque d'uniformité et l'existence de lacunes dans la prestation des services et les programmes de lutte contre la violence familiale. Les demandes actuelles visent l'augmentation des services destinés aux enfants et aux jeunes ainsi que la prestation de services tenant compte des traumatismes subis, respectueux de la culture et sensibles à la spécificité de tous les sexes.

Il est important de reconnaître que les services ont besoin de ressources convenables pour exister, et que l'éducation et la sensibilisation accrues de la population pourraient entraîner une hausse de la demande de services.

Les consultations effectuées dans le passé ont clairement indiqué que les enfants doivent être une priorité si l'on veut briser le cycle de la violence familiale. Il est essentiel de fournir une aide et un soutien rapides aux enfants victimes de violence. Si l'on ne donne pas aux enfants l'occasion de se sortir de situations de violence, ils peuvent, arrivés à l'âge adulte, manifester cette violence de différentes façons. Il y a beaucoup d'adultes qui ont été victimes de violence durant l'enfance et qui ont encore besoin de services parce qu'ils n'ont jamais reçu l'aide appropriée.

La langue, la culture, la capacité, les finances et le lieu géographique peuvent entraver l'accès aux programmes et aux services. Les services doivent aller au-delà du contact initial et reconnaître que la guérison est un processus à long terme.

Les buts et stratégies ci-dessous constituent un cadre pour favoriser un continuum de programmes et de services destinés à :

- faire de la sécurité des victimes une priorité;
- améliorer le niveau des programmes et services offerts aux enfants;
- améliorer l'accès aux programmes et services pour tous les Insulaires;
- briser le cycle de la violence familiale;
- réduire le niveau de traumatisme, de risque et de revictimisation des victimes;
- favoriser le processus de guérison;
- offrir un soutien lors des périodes de transition;
- offrir des services adéquats aux agresseurs afin de réduire le risque de récidive et d'augmenter la responsabilisation.

Dans tous les cas, le Comité d'action du premier ministre s'efforcera de favoriser des programmes et des services de grande qualité : par exemple, des programmes et des services qui sont fondés sur des données probantes, qui sont déjà considérés comme des pratiques exemplaires ou qui s'avèrent des pratiques prometteuses ailleurs.

Buts

- Services de grande qualité et accessibles dans toute la province afin de répondre à l'ensemble des besoins des victimes, des familles, des agresseurs et des communautés
- Interventions efficaces dans les situations de violence familiale par les organismes communautaires, gouvernementaux et policiers
- Ressources adéquates pour offrir des services de première ligne

Stratégies

17. Favoriser la prestation de services tenant compte des traumatismes subis, respectueux de la culture et sensibles aux différences, notamment au niveau de l'âge, du sexe, de la race, des capacités et de la langue.
18. Favoriser un éventail de services au sein du gouvernement et de la communauté qui répondent aux besoins complexes des familles et des personnes.
19. Favoriser la conception, la prestation et l'expansion des programmes et services aux enfants, aux femmes et aux hommes dans l'ensemble de l'Île.
20. Favoriser un éventail d'options de services pour aider les familles à régler les différends.
21. Favoriser la création de programmes qui s'intéressent aux besoins particuliers des gens qui ont été témoins de violence familiale ou qui y ont été exposés, notamment les enfants.
22. Favoriser la mise en œuvre et la surveillance de protocoles en matière de violence familiale et de modèles d'intervention dans les situations d'abus sexuel d'enfants et d'agression sexuelle.
23. Explorer et, s'il y a lieu, promouvoir la mise en œuvre d'interventions multidisciplinaires dans les situations de violence familiale.
24. Favoriser les programmes et services qui réduisent les récidives.
25. Favoriser la coordination, la collaboration et l'échange d'information entre les services et les secteurs, afin de répondre aux besoins complexes des victimes et des agresseurs.
26. Préconiser l'attribution de ressources adéquates pour permettre aux fournisseurs de répondre systématiquement et efficacement aux demandes de services dans l'ensemble de la province.
27. Préconiser des mesures de soutien pour les fournisseurs de services, afin de les aider à composer avec les traumatismes indirects subis dans le cadre de leur travail et dans leur milieu professionnel.

POLITIQUES, PROTOCOLES ET LÉGISLATION

Un certain nombre de politiques, de protocoles et de lois déterminent comment le gouvernement réagit à la violence familiale. Par le passé, l'Î.-P.-É. a réagi au moyen de changements législatifs, y compris l'adoption de la *Victims of Family Violence Act* (Loi sur les victimes de violence familiale) en 1996. En adoptant cette loi, le gouvernement provincial s'est engagé davantage et a franchi une étape importante dans l'amélioration de l'intervention en matière de violence familiale dans la province. Nous avons aussi

des protocoles en matière de violence familiale dans un certain nombre de secteurs, dont la justice, la santé et les services à la personne. Ceux-ci ont également eu un effet important. Les consultations effectuées dans le passé ont fait ressortir des besoins comme une sécurité accrue pour les femmes et les enfants, l'élimination des obstacles et des lacunes dans les lois et les politiques, un meilleur échange de l'information pertinente entre les parties concernées, et la protection de l'intérêt véritable des enfants.

Buts

- Sécurité de toutes les victimes actuelles et potentielles de la violence familiale
- Lois, protocoles et politiques qui favorisent des interventions appropriées pour les victimes, les victimes potentielles et les agresseurs dans les situations de violence familiale

Stratégies

28. Encourager la reconnaissance des questions de violence familiale dans les processus d'élaboration de politiques et de prise de décisions.
29. Favoriser l'utilisation, l'application et l'observation uniformes des lois criminelles existantes.
30. Se tenir au courant du travail des groupes de travail fédéraux, provinciaux et territoriaux sur la violence familiale.
31. Favoriser les liens entre les tribunaux criminels, les tribunaux de la famille et les systèmes de protection de l'enfance.
32. Favoriser la communication au sein des secteurs, et des outils pour faciliter celle-ci dans les politiques, les protocoles et les lois.
33. Promouvoir des mécanismes pour résoudre les conflits qui surviennent dans les cas d'ordonnance de garde et d'accès impliquant la violence familiale.
34. S'assurer que les intervenants et les fournisseurs de services en matière de violence familiale ont des politiques et des protocoles adéquats en place qui reflètent les principes de la présente stratégie.
35. Cerner les lacunes et les obstacles des politiques, des protocoles et des lois concernant la prévention de la violence familiale, la prestation des services et la responsabilité, et travailler à les éliminer.
36. Préconiser des politiques, des protocoles et des lois qui combler les lacunes cernées dans les services provinciaux.
37. Préconiser une meilleure utilisation des rapports Gladue et des options de détermination de la peine culturellement appropriées.
38. Favoriser l'examen et, s'il y a lieu, préconiser l'utilisation d'options telles que celle d'un tribunal pour les causes de violence familiale ou d'un tribunal unifié pour les causes de violence familiale, d'un protecteur des enfants, d'outils d'évaluation des risques, d'un comité d'examen des décès liés à la violence familiale ou d'un processus d'examen des décès et des blessures graves concernant des enfants.

RECHERCHE ET ÉVALUATION

L'évaluation est un outil important d'apprentissage et de gestion des résultats. L'évaluation peut également servir de moyen de partager l'information, d'incorporer tout un éventail de points de vue et d'expériences, et de communiquer des messages importants. Les résultats de l'évaluation contribuent à la prise de décisions éclairées et à l'amélioration continue de la prestation des services. Un processus de rétroaction efficace entre la mise en œuvre et l'évaluation d'un programme contribue à la qualité et à la viabilité du programme. Divers programmes et services relatifs à la violence familiale ont fait l'objet d'évaluations qui ont aidé, au besoin, à formuler de nouvelles initiatives ou approches.

Les processus de surveillance et d'évaluation nécessitent que la collecte d'information soit

améliorée, tant du point de vue de l'accès aux données que de la recherche évaluative.

Autant que possible, les projets et les initiatives du CAP devraient reposer sur des données, des cibles et des échéanciers pouvant permettre d'obtenir des résultats mesurables

Le Comité reconnaît que les gens et les familles existent à l'intérieur de communautés et de sociétés complexes et dynamiques. Étant donné que le Comité d'action du premier ministre est un partenariat regroupant plusieurs secteurs et organisations, il est important d'évaluer les relations avec les partenaires.

La stratégie tient compte du fait que les ressources attribuées à l'évaluation sont limitées, tant du point de vue du Comité que des organisations partenaires.

Buts

- Accès à des données locales à jour, pertinentes et exactes sur la violence familiale et la prévention de la violence familiale, provenant de divers points de vue (par exemple, ressources sanitaires, judiciaires ou économiques)
- Surveillance et mesure du travail du CAP par rapport à ses buts et à ses stratégies
- Accès à de la recherche localement pertinente sur la violence familiale, sur ses effets et sur des interventions et des services prometteurs

Stratégies

39. Recueillir des ensembles de données disponibles à l'heure actuelle en tant qu'indicateurs de la violence familiale et déterminer s'il est rentable de recueillir de nouvelles données ou des données supplémentaires.
40. Élaborer et mettre en œuvre un cadre d'évaluation des programmes, des activités et des partenariats du CAP.
41. Établir des objectifs de partenariat, y compris l'établissement des lacunes de nos réseaux, des priorités de partenariat, et des possibilités de réciprocité et de renforcement de l'expertise.
42. Favoriser le travail visant à cerner les lacunes dans les politiques, les protocoles, la législation, les programmes ou les services de la province en matière de prévention de la violence familiale.
43. Élaborer un cadre favorisant et appuyant la recherche sur la violence familiale effectuée à l'Île-du-Prince-Édouard.

MISE EN ŒUVRE

Application du cadre d'action

La mise en œuvre de la présente stratégie reposera sur les efforts continus du Comité d'action du premier ministre et de ses partenaires afin d'établir les priorités, les ressources et les possibilités. Elle prévoira la promotion de programmes et de services de prévention de la violence familiale, qu'ils soient nouveaux ou élargis, destinés à combler les lacunes dans les systèmes. La mise en œuvre impliquera également le maintien de nombreux programmes et services qui fonctionnent bien et répondent aux besoins des Insulaires. Un certain nombre d'efforts pourraient nécessiter l'ajout de nouvelles ressources ou de ressources supplémentaires, ou la réaffectation des ressources actuelles au profit des services existants, afin d'en améliorer l'accessibilité.

Le Comité reconnaît que beaucoup de fournisseurs de services ont de la difficulté à corriger les incohérences et les lacunes alors que les ressources sont limitées et les budgets, incertains. On peut s'attendre à ce que la demande de services augmente parallèlement à l'accroissement de la sensibilisation. Par conséquent, le Comité croit qu'il y a lieu de faire un examen des évaluations existantes des besoins et des demandes de ressources connexes, tout en tenant compte des buts de la stratégie. La stratégie tient compte de l'importance de l'évaluation et confirme la nécessité de disposer de ressources suffisantes pour soutenir l'évaluation entreprise par le Comité et ses organisations membres.

Conclusion

La présente stratégie, tout comme les stratégies précédentes, est le fruit d'efforts conjoints de particuliers, de la communauté, du gouvernement et d'organismes d'application de la loi. Elle a été élaborée en réponse aux points de vue exprimés par les Insulaires. Le Comité d'action du premier ministre pour la prévention de la violence familiale désire remercier sincèrement les Insulaires et les organisations qui continuent de travailler avec dévouement à prévenir et à contrer la violence familiale.

Cette stratégie établit un cadre d'action collective pour lutter contre la violence familiale, en énonçant un certain nombre de buts et de stratégies dans les domaines clés suivants :

- sensibilisation, éducation et engagement;
- coordination et formation;
- interventions et prestation des services;
- politiques, protocoles et législation;
- recherche et évaluation.

Elle recommande un processus viable pour mettre en œuvre les stratégies et un processus d'évaluation pour mesurer le niveau de réussite. Le plan stratégique ne précise pas les implications au niveau des ressources, mais il faut souligner que la mise en œuvre d'une action peut être accélérée ou ralentie selon la disponibilité des ressources.

Il s'agit d'un travail de longue haleine qui, au cours des cinq prochaines années, devrait produire des résultats remarquables dans bien des domaines et, dans certains autres, jeter des bases qui serviront au maintien des activités. Dans tous les cas, la mise en œuvre nécessitera un dévouement et un engagement soutenus de la part du gouvernement, de la communauté et des gens, dans le but de mettre un terme à la violence familiale. Le Comité d'action du premier ministre pour la prévention de la violence familiale estime que les éléments sont maintenant en place pour porter la stratégie au niveau suivant et invite tous les Insulaires à participer au processus.

Décembre 2015

Premier's Action Committee
on Family Violence Prevention



Comité d'action du premier ministre
sur la prévention de la violence familiale

**Comité d'action du premier ministre pour la prévention
de la violence familiale**

À l'attention du bureau de la coordonnatrice en matière de prévention de la violence familiale
et de développement communautaire

Ministère des Services à la famille et à la personne de l'Î.-P.-É.

Division des services à l'enfance et à la famille

Lieu : Sherwood Business Centre, 161, chemin St. Peters

Adresse postale : C.P. 2000, Charlottetown, PE C1A 7N8

Téléphone : 902-368-6712

Télécopieur : 902-368-6186

Courriel : pacadmin@gov.pe.ca

stopfamilyviolence.pe.ca